

BROCHURE GROUPE 2021

Destination
**GRAND
MONTAUBAN**

VISITES GUIDÉES

MONTAUBAN EN UN CLIN D'ŒIL

ESCAPADES

À LA DÉCOUVERTE DU
GRAND MONTAUBAN

SÉJOURS

PAS À PAS... EN TARN-ET-GARONNE

LES SÉMINAIRES



**Un musée
moderne dans
une bâtisse
historique,
c'est possible !**

MIB

Musée
Ingres Bourdelle



museeingresbourdelle.com



Ville de
Montauban



L'Office de tourisme DU GRAND MONTAUBAN

L'Office de Tourisme, c'est une équipe à votre écoute pour organiser votre découverte de Montauban.

Association, autocariste, voyageur... Vous souhaitez visiter Montauban et ses alentours ? **Nous vous accompagnons et concevons pour vous des offres de circuit ou séjour** modulées et personnalisées autour d'un patrimoine architectural d'exception, du musée Ingres Bourdelle, des producteurs, des savoir-faire et d'un large choix d'activités.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ-NOUS OU VENEZ NOUS RENCONTRER

Service groupes

Tél. : 05 63 63 60 60

servicegroupe@ville-montauban.fr

Office de Tourisme du Grand Montauban

4, rue du Collège • Esplanade des Fontaines
BP 201 • 82002 MONTAUBAN CEDEX



MONTAUBAN LABELISÉE « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

Laissez-vous conter l'histoire de la ville par un guide conférencier, agréé par le Ministère de la Culture, qui vous donne les clefs de compréhension de la cité d'Ingres.

Le CIAP, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, propose toute l'année des visites, expositions, conférences et animations.




Montauban
EN UN CLIN D'ŒIL

MONTAUBAN, CITÉ D'INGRES

En compagnie d'un guide conférencier du CIAP*, découvrez cette fière cité de briques du sud-ouest, fondée au bord du Tarn en 1144 par le comte de Toulouse.

Au détour des rues et des monuments, remontez à travers les siècles à la rencontre des grandes heures de Montauban. De la riche cité commerçante du Moyen-Âge, un temps occupée par les anglais au 14^e siècle, subsistent le pont Vieux, les salles basses du musée Ingres Bourdelle et l'église Saint-Jacques. Celle-ci porte encore en façade la trace des boulets de canon reçus lors du siège de 1621, mené par Louis XIII pour réduire la cité protestante.

La reddition de la ville en 1629, après la chute de La Rochelle, amorce une ère de grands changements pour Montauban. Les importantes fortifications sont d'abord démantelées, avant que les temples ne soient détruits et la population contrainte de se convertir. En parallèle, l'installation d'administrations royales telles que l'intendance de Haute Guyenne (actuelle préfecture) et la Cour des Aides (actuel muséum Victor Brun) hisse la ville au rang de capitale régionale, tandis que les nouveaux notables font ériger de nombreux hôtels particuliers.

Sous l'action énergique des intendants et des évêques, de grands chantiers sont entrepris au XVIII^e siècle, qui confèrent à la ville le visage qui

est le sien aujourd'hui : reconstruction de la cathédrale Notre-Dame et du palais épiscopal (actuel musée Ingres Bourdelle), aménagement de promenades plantées, achèvement de la place Royale...

Laissez-vous guider au fil de rues et appréciez les charmes de Montauban, Ville d'art et d'histoire.

**Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine*



TARIF : VISITE GUIDÉE :
« MONTAUBAN, CITÉ D'INGRES »

Groupe à partir de 20 personnes : **5 € / personne**
Groupe moins de 20 personnes : **100 € / groupe**



TARIF : VISITE EN PETIT-TRAIN TOURISTIQUE
(de juin à septembre, du mardi au samedi)
(commentaires en français)

Groupe +12 personnes : **5 € / personne**
Groupe -12 personnes : **6 € / personne**

MONTAUBAN AUTREMENT, LAISSEZ-VOUS CONTER MONTAUBAN PASSIONNÉMENT

AU BONHEUR DES DAMES



Redécouvrez des métiers disparus et les produits qui ont fait la renommée commerciale de Montauban, du Moyen-Âge jusqu'à la Belle Époque. **Prenez le temps de flâner**, attardez-vous quelques instants devant les anciennes vitrines de la ville. Des Magasins Réunis aux Nouvelles Galeries, en passant par **les couverts de la place Nationale**.

LA PLACE NATIONALE



Au cœur de la cité ancienne, toutes les rues y mènent ou presque ! Conçue dès la création de la ville, rebâtie en briques au XVII^e siècle, **joyau de l'architecture montalbanaise**, la place Nationale a longtemps été un lieu de pouvoir et de justice, en plus de sa vocation commerciale.

DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES À LA CATHÉDRALE NOTRE DAME



L'une est faite de briques, l'autre se retranche derrière une rare façade de pierre. **La première est un édifice exemplaire du gothique méridional et la seconde l'œuvre des architectes classiques de Louis XIV**. Découvrez ces deux édifices emblématiques de Montauban, édifiés à près de cinq siècles d'intervalle et qui malgré leurs différences, sont intimement liés par l'histoire.

LA CATHÉDRALE ET SON TRÉSOR



Dessinée par les architectes de Louis XIV et construite à la fin du XVII^e siècle au point culminant de la ville, la cathédrale symbolise la puissance restaurée de la royauté catholique après la soumission de la ville protestante en 1629. Visitez un édifice aux lignes harmonieuses et poussez les portes de la grande sacristie pour découvrir le trésor récemment aménagé, rassemblant quelques-uns des plus beaux objets liturgiques du département de Tarn-et-Garonne.

LE THÉÂTRE OLYMPE DE GOUGES, UN THÉÂTRE À L'ITALIENNE



Poussez les portes d'un des plus vieux et majestueux théâtres de la région. Découvrez en compagnie d'un guide, les charmes de cette superbe salle à l'italienne depuis la scène et ses dessous jusqu'au paradis et profitez de l'ambiance magique du lieu pour vous initier au vocabulaire du théâtre, dont nombre d'expressions sont aujourd'hui passées dans la langue française.

TARIF : VISITES GUIDÉES : «MONTAUBAN PASSIONNÉMENT»

Groupe à partir de 20 personnes : **5 € / personne**
Groupe moins de 20 personnes : **100 € / groupe**

MONTAUBAN, LA PROTESTANTE



400^e anniversaire du siège de Montauban. Partez à la découverte de l'une des périodes les plus importantes de l'histoire de la ville... Acquisée aux protestants dès le milieu du XVI^e siècle, Montauban connaît alors un formidable rayonnement dans toute l'Europe réformée. In-soumise, elle résiste aux troupes royales jusqu'en 1629. S'ensuit une période de reprise en main du pouvoir catholique sur la ville rebelle qui transformera profondément le paysage urbain.

MONTAUBAN, LES SCULPTURES DANS LA VILLE



Avec près de 50 sculptures dans l'espace public, les rues de Montauban s'apparentent à un musée à ciel ouvert. D'une rue à l'autre, ce remarquable ensemble offre au visiteur un panorama de la sculpture moderne depuis 1871 jusqu'à nos jours, avec une attention particulière à Antoine Bourdelle, natif de Montauban. Hommages aux illustres Montalbanais, monuments aux morts, allégories ou œuvres résolument contemporaines, découvrez ici une sélection de ces sculptures.

MONTAUBAN, DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE



Sur les traces souvent oubliées des rues, places et bâtiments qui portent la mémoire de la ville durant la Seconde Guerre mondiale. Vous découvrirez aussi l'histoire d'hommes et de femmes, célèbres ou anonymes, qui ont marqué l'histoire de la Résistance.

1H30
/2H



LE MUSÉE INGRES BOURDELLE

Dans l'ancien palais épiscopal de la ville édifié au XVII^e siècle et classé monument historique, retrouvez des espaces consacrés aux deux enfants du pays, le peintre Jean Auguste Dominique Ingres (1780-1867) et le sculpteur Émile Antoine Bourdelle (1861-1929). Parcourez sur cinq niveaux les collections exceptionnelles du musée, peintures des XIV^e au XXI^e siècles, sculptures, mais également le somptueux cabinet des arts graphiques, créé à l'occasion de la rénovation du musée.

TARIF : VISITE GUIDÉE « MUSÉE INGRES BOURDELLE »

Groupe à partir de 15 personnes :

9 € / personne

(entrée musée comprise)

Groupe moins de 15 personnes :

75 € / groupe + 4 €

(entrée au musée)



Son salon de thé « Chez Madeleine »

Envie d'une pause autour d'un thé chaud ou d'un café accompagné d'une pâtisserie locale ? Le salon de thé « Chez Madeleine » vous accueille en groupe jusqu'à 15 personnes dans un cadre chaleureux et unique au cœur du musée Ingres Bourdelle !

Offre spéciale petit groupe 4 € / personne (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).



Sa librairie-boutique

La librairie-boutique vous propose des livres, des objets souvenir de votre passage au musée Ingres Bourdelle. Découvrez les nouvelles publications, les catalogues des collections ou des ouvrages thématiques sur l'art, la peinture et la sculpture.



MUSÉE INGRES BOURDELLE PASSIONNÉMENT

JEAN-AUGUSTE DOMINIQUE INGRES



1H45

Grand Prix de Rome à 21 ans, Ingres devient le chef de file de l'école néo-classique à la mort de son maître Jacques-Louis David. Portraits, peintures religieuses, tableaux d'histoire, admirez la pureté et le raffinement du dessin du plus célèbre des Montalbanais.

TARIF : VISITES GUIDÉES « MUSÉE INGRES BOURDELLE, PASSIONNÉMENT »*

Groupe à partir de 15 personnes :

9 € / personne (entrée musée comprise)

Groupe moins de 15 personnes :

75 € / groupe + 4 € (entrée au musée)

*Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

BOURDELLE, SCULPTEUR-ARCHITECTE



1H45

Enfant de Montauban, Bourdelle a construit durant sa carrière une œuvre moderne et ambitieuse. À Paris aux côtés de Rodin, il s'appliqua d'abord à restituer la puissance expressive de la figure humaine, avant de se tourner vers un style plus sobre et rigoureux, influencé par la Grèce archaïque.

LE MUSÉE INGRES BOURDELLE, SENS DESSUS DESSOUS



1H2H

Cette visite pas comme les autres vous propose un parcours original au cœur des richesses du musée Ingres Bourdelle. Faites confiance à vos sens, laissez votre sensibilité s'exprimer, testez votre goût ! Une visite à déguster... !

FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS, IMAGE D'UN PRINCE IDÉAL



1H30

Au cours de l'été 2021 (mi-juin à mi-octobre), le musée Ingres Bourdelle présentera, en partenariat avec le musée du Louvre, une exposition dont le Portrait du Duc d'Orléans sera le point de départ. La visite proposera de parcourir la vie du prince à travers ses images peintes, dessinées, gravées et sculptées, de sa modeste enfance en exil jusqu'aux somptueuses funérailles, de la propagande aux caricatures.





LES MUSÉES DE LA VILLE

LES COLLECTIONS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE



Situé dans l'ancien palais de la cour des Aides, face au pont Vieux et à deux pas du musée Ingres Bourdelle, le musée d'Histoire Naturelle Victor Brun dévoile ses collections riches en spécimens ornithologiques avec plus de 3 000 oiseaux du monde entier. Vous y croiserez aussi mammifères, reptiles, insectes, coquillages, minéraux, fossiles des phosphorites du Quercy et la très rare météorite d'Orgueil. Un musée riche en découvertes encore empreint de l'âme des scientifiques du 19^e siècle à l'origine de sa création.

TARIF : VISITE GUIDÉE « LES COLLECTIONS DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE »

(Fermé le lundi et le dimanche matin)
Groupe à partir de 15 personnes :
7 € / personne (entrée comprise)
Groupe moins de 15 personnes :
75 € / groupe + 2 € / personne
(entrée muséum)

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DU COMBATTANT



Le Musée de la Résistance et du Combattant voit le jour en 1989 suite aux dons d'effets et d'archives personnels d'anciens résistants et déportés.

Depuis, le Musée cherche toujours à enrichir ses collections afin de permettre au public et notamment aux jeunes générations de mieux appréhender la Seconde Guerre mondiale, par le biais d'expositions, d'animations et manifestations tout au long de l'année.

TARIF : VISITE GUIDÉE « LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DU COMBATTANT »

(Ouvert du mardi au vendredi)
Groupe à partir de 20 personnes : **Gratuit**
Groupe moins de 20 personnes : **Gratuit**

LE MUSÉE DES JOUETS



Le musée des jouets offre aux petits et aux grands une occasion de remonter le temps. Soldats de plomb, poupées en porcelaine, maquettes, petites voitures, trains électriques... c'est tout un pan de l'histoire ancienne et moderne qui défile sous vos yeux. Un espace aménagé invite au jeu autour d'un flipper des années 60, d'un théâtre de Guignol ou d'un atelier meccano.

TARIF : VISITE GUIDÉE « LE MUSÉE DES JOUETS »

Groupe à partir de 10 personnes :
4 € / personne



MONTAUBAN, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE



Visite de Montauban

Parcourez la ville fondée en 1144 par le Comte de Toulouse en bord de Tarn. Depuis la place Nationale, cœur vibrant de la cité marchande, découvrez le pont Vieux, l'église Saint-Jacques et la cathédrale, témoins des riches heures de l'histoire de Montauban.

+ Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

TARIF : CIRCUIT « MONTAUBAN, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

Groupe à partir de 35 personnes :
29 € / personne
Groupe de 21 à 34 personnes :
31 € / personne
Groupe de 15 à 20 personnes :
33 € / personne

MUSÉE INGRES BOURDELLE, LES INCONTOURNABLES



Tous les jours sauf le lundi

Visite du musée Ingres Bourdelle

Érigé au XVII^e siècle par l'évêque de Montauban, le palais épiscopal, devenu aujourd'hui le musée Ingres Bourdelle, porte les traces de l'histoire de la cité.

Admirez la très belle collection d'œuvres de Jean-Auguste Dominique Ingres et les splendides sculptures d'Émile-Antoine Bourdelle (1861-1929), tous deux natifs de Montauban.

+ Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

TARIF CIRCUIT : « MUSÉE INGRES-BOURDELLE, LES INCONTOURNABLES »

Groupe à partir de 35 personnes :
34 € / personne
Groupe de 21 à 34 personnes :
35 € / personne
Groupe de 15 à 20 personnes :
37 € / personne



LE PETIT-TRAIN MONTALBANAIS



De juin à septembre, du mardi au samedi

Visite-découverte de Montauban en petit-train

Prenez place à bord du petit-train touristique pour une visite commentée du patrimoine et des plus beaux sites de la ville. Plongez au cœur de l'histoire de cette fière cité de brique.

+ Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

TARIF CIRCUIT : « LE PETIT-TRAIN MONTALBANAIS »

Groupe à partir de 35 personnes :
29 € / personne
Groupe de 21 à 34 personnes :
31 € / personne
Groupe de 15 à 20 personnes :
33 € / personne

Les circuits proposés ne comprennent pas les transferts et l'accompagnement entre les sites ainsi que les dépenses personnelles. Pour le déjeuner, le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants.



m m
Les escapades
JOURNÉE

**EN COMPAGNIE D'UN GUIDE CONFÉRENCIER
(POUR LES VISITES DE MONTAUBAN)**

**MONTAUBAN,
1 000 ANS D'HISTOIRE**



1H30
/2H

Tous les jours sauf le lundi

Visite de Montauban

Partez pour une balade au cœur de Montauban, entre places et rues piétonnes, à la découverte des riches édifices et monuments qui ont fait la renommée de Montauban à travers les siècles.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30
/2H

Visite du musée Ingres Bourdelle *

Le musée Ingres Bourdelle riche d'une nouvelle muséographie élégante offre une expérience de visite unique.

Découvrez ou redécouvrez les œuvres de ces deux célèbres artistes montalbanais dans l'un des plus beaux monuments de la ville.

**TARIF : « MONTAUBAN,
1 000 ANS D'HISTOIRE »**

Groupe à partir de 35 personnes :

38 € / personne

Groupe de 21 à 34 personnes :

39 € / personne

Groupe de 15 à 20 personnes :

42 € / personne

MONTAUBAN, AUTREMENT



45MN

**De juin à septembre, du mardi
au samedi**

**Visite-découverte de Montauban
en petit train**

Le petit train touristique vous emmène au fil des rues à la rencontre des plus beaux sites et monuments de la ville.

(Commentaires enregistrés en français)

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30
/2H

Visite du musée Ingres Bourdelle

Plongez au cœur de l'importante collection d'œuvres d'Ingres et imprégnez-vous de l'atmosphère qui s'échappe des splendides sculptures de Bourdelle.

**TARIF : « MONTAUBAN,
AUTREMENT »**

Groupe à partir de 35 personnes :

39 € / personne

Groupe de 21 à 34 personnes :

42 € / personne

Groupe de 15 à 20 personnes :

44 € / personne

***Offre spéciale petit groupe
(jusqu'à 15 personnes)**

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

ENTRE GRANDS SITES D'OCCITANIE...



Visite de Montauban
Montauban, Grand Site d'Occitanie, vous donne rendez-vous pour un voyage dans le temps à travers l'histoire de ses monuments emblématiques et de ses illustres enfants. Explorez au fil des rues « la plus rose des villes roses », ancienne cité protestante.

OU



Tous les jours sauf le lundi
Visite du musée Ingres Bourdelle*
(+ supplément de 4 €/pers. pour l'entrée au musée)

Le musée Ingres Bourdelle, ancien palais épiscopal, est dédié aux deux artistes montalbanais, Jean-Auguste-Dominique Ingres et Émile Antoine Bourdelle. Découvrez la richesse de leurs œuvres.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite de l'Abbaye de Moissac
Inscrite à l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, l'abbaye de Moissac est un pur chef d'œuvre de l'Art roman. Admirez son cloître aux chapiteaux richement ornés, et découvrez l'abbatiale Saint-Pierre.

TARIF : « ENTRE GRANDS SITES D'OCCITANIE... »

Groupe à partir de 35 personnes :
40 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 21 à 34 personnes :
42 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 15 à 20 personnes :
45 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

ESCAPADE À BRUNIQUÉL



Visite de Montauban
Fondée il y a près de 10 siècles sur un promontoire rocheux surplombant le Tarn, Montauban, patrie d'Olympe de Gouges, d'Ingres et de Bourdelle, vous dévoile ses secrets. Déambulez dans les rues du vieux Montauban et passez sous les doubles couverts de la place Nationale, cœur vibrant de cette ancienne cité médiévale, arborant fièrement de magnifiques façades de brique.

OU



Tous les jours sauf le lundi
Visite du musée Ingres Bourdelle*
(+ supplément de 4 €/pers. pour l'entrée au musée)

Les guides vous entraînent dans l'univers d'Ingres et de Bourdelle. Admirez quelques-unes des plus belles œuvres de ces deux célèbres artistes montalbanais dans l'ancien palais épiscopal aujourd'hui musée Ingres Bourdelle.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite des châteaux de Bruniquel
Perchés au sommet d'une falaise, les deux Châteaux de Bruniquel ont pour écrin la splendeur naturelle des gorges de l'Aveyron. Classés « Monuments Historiques » en 1840 par Prosper Mérimée, les châteaux offrent quelques raretés telles que le donjon du 12^e siècle, une cuisine du 17^e, la salle d'apparat réaménagée au 17^e siècle...

TARIF : « ESCAPADE À BRUNIQUÉL »

Groupe à partir de 35 personnes :
36 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 21 à 34 personnes :
38 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 15 à 20 personnes :
40 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

***Offre spéciale petit groupe**
(jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).



Les circuits proposés ne comprennent pas les transferts et l'accompagnement entre les sites ainsi que les dépenses personnelles. Pour le déjeuner, le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants.



ENTRE TARN ET AVEYRON



Visite de Montauban

Montauban a beaucoup à raconter, son histoire, son architecture, son art et ses grands hommes. De la place Nationale au pont Vieux, laissez-vous conter l'histoire de cette riche cité de briques roses.

OU



Tous les jours sauf le lundi

Visite du musée Ingres Bourdelle*
(+ supplément de 4 €/pers. pour l'entrée au musée)

Ancien palais épiscopal, le musée Ingres Bourdelle témoigne du talent exceptionnel des deux artistes montalbanais, Ingres et Bourdelle. Admirez leurs œuvres et laissez-vous porter par l'histoire d'un des plus anciens édifices de la ville.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite Saint Antonin Noble Val

Découverte de la cité médiévale, de son histoire mouvementée et riche, de son patrimoine remarquable (maison Romane, maison de l'Amour, anciennes tanneries, moulin à huile de noix) et de son environnement exceptionnel

TARIF : « ENTRE TARN ET AVEYRON »

Groupe à partir de 35 personnes :

36 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 21 à 34 personnes :

38 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

Groupe de 15 à 20 personnes :

40 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

* Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

AU BONHEUR DES DAMES



Tous les jours du lundi au vendredi

Visite de l'espace scénographique
« L'Épopée chapelière » à Caussade

Une visite étonnante, ludique et pédagogique pour vous livrer les secrets du

chapeau de paille. Munis d'un curieux canotier sonore, vous découvrirez la grande histoire de l'industrie chapelière caussadaise. Un merveilleux voyage au pays du canotier, dans un décor immersif.

OU



Visite d'une chapellerie caussadaise

Fondée en 1824, la chapellerie « Willy's Paris » vous propose de découvrir son savoir-faire en visitant ses ateliers de fabrication et son magasin d'usine.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville
(Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite « Montauban, au bonheur des dames »

Des couverts de la place Nationale aux Nouvelles Galeries, laissez-vous conter l'histoire de ces métiers disparus et produits qui ont fait la renommée de cette cité marchande du Moyen Âge jusqu'à la Belle Époque.

TARIF : « AU BONHEUR DES DAMES »

Groupe à partir de 35 personnes :

38 € / personne

Groupe de 21 à 34 personnes :

40 € / personne

Groupe de 15 à 20 personnes :

42 € / personne

* Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

DU TARN À LA GARONNE



Visite de Montauban

Située au cœur du Tarn-et-Garonne, Montauban, musée à ciel ouvert, vous livre ses mémoires. Baladez-vous en compagnie d'un guide dans le cœur historique de Montauban et imprégnez-vous de l'authenticité et de la richesse de son patrimoine.

OU



Tous les jours sauf le lundi

Visite du musée Ingres Bourdelle* (+ supplément de 4 €/pers. pour l'entrée au musée)

Suivez le guide dans le nouvel écrin rénové du musée Ingres Bourdelle et immergez-vous dans l'atmosphère majestueuse des œuvres d'Ingres et de Bourdelle.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite d'Auvillar

La beauté de ses monuments classés, son panorama exceptionnel, le charme de ses ruelles font d'Auvillar un des « Plus Beaux Villages de France », halte privilégiée sur la rive gauche de la Garonne, réputée pour sa douceur de vivre. Vous y découvrirez également ses deux musées, le musée de la Faïence et le musée de la Batellerie.

TARIF : « DU TARN À LA GARONNE »

Groupe à partir de 35 personnes :
36 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)
 Groupe de 21 à 34 personnes :
38 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)
 Groupe de 15 à 20 personnes :
40 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

*Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

SUR LES CHEMINS DU PATRIMOINE ET DE LA GASTRONOMIE



Visite de Montauban

Montauban, fondée en 1144, est l'une des premières villes neuves médiévales du Sud-Ouest, organisée autour d'une grande place. Tour à tour place des Couverts, royale puis impériale, la place Nationale est depuis la fondation de Montauban le haut lieu de la vie publique, cœur palpitant de la cité. Découvrez ses sites incontournables, témoins des riches heures de l'histoire de Montauban.

OU



Tous les jours sauf le lundi

Visite du musée Ingres Bourdelle* (+ supplément de 4 €/pers. pour l'entrée au musée)

Découvrez sous un nouveau jour les collections du musée Ingres Bourdelle. Plongez au cœur des plus belles œuvres des deux artistes montalbanais dans des espaces modernes bénéficiant d'une présentation innovante.

+

Déjeuner dans un restaurant de la ville (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



Visite d'une exploitation fromagère « La Ferme du Ramier »

C'est à Montauban que la famille Maraval (éleveurs laitiers depuis 4 générations) fabrique avec passion et bonne humeur ses fromages fermiers au lait cru. Édith et Héléne, les deux filles, perpétuent le savoir-faire. Bien-être des animaux, tradition et innovation sont les maîtres-mots de cette ferme hors du commun.

+



Visite du Domaine viticole « Le Domaine de Montels »

Véritable institution à Montauban, cette propriété de plus de 40 hectares bénéficie de l'appellation « Coteaux et Terrasses de Montauban ». Visitez et dégustez les vins de ce domaine riche de plus de 13 cépages (possibilité d'achat sur place).

TARIF : « SUR LES CHEMINS DU PATRIMOINE ET DE LA GASTRONOMIE »

Groupe à partir de 35 personnes :
39 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)
 Groupe de 21 à 34 personnes :
41 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)
 Groupe de 15 à 20 personnes :
44 € / personne (+ 4 €/personne pour le musée Ingres Bourdelle)

*Offre spéciale petit groupe (jusqu'à 15 personnes)

Complétez votre visite avec une pause au salon de thé du musée « Chez Madeleine » pour **4 € / personne** (1 boisson chaude ou froide et 2 mignardises).

Les circuits proposés ne comprennent pas les transferts et l'accompagnement entre les sites ainsi que les dépenses personnelles. Pour le déjeuner, le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants.



Séjour EN TARN & GARONNE

SÉJOUR 2 JOURS, UNE NUIT EN HÔTEL***
PENSION COMPLÈTE

1^{er} jour :



 1H30
/2H

Matin :

Visite de Montauban

Riche de ses couleurs, de son passé et de son terroir, Montauban se découvre pas à pas. De l'ancien collège des Jésuites à la place Nationale en passant par la cathédrale ou devant le musée Ingres Bourdelle, découvrez le passé tumultueux de cette fière cité de brique.

+

Déjeuner dans un restaurant⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



 1H30

Après-midi :

Visite des châteaux de Bruniquel

Les châteaux de Bruniquel sont perchés sur un éperon rocheux dominant les vallées de l'Aveyron et de la Vère, pour surveiller le passage de l'Aveyron, entre la ville de Cahors et l'Albigeois. Classés «Monuments Historiques» en 1840 par Prosper Mérimée, les 2 châteaux offrent quelques raretés telles que le donjon du 12^e siècle, une cuisine du 17^e équipée d'un magnifique et très rare potager (ancêtre du fourneau) à 9 trous.

Retour, installation et dîner à l'hôtel***⁽¹⁾
(Plat + dessert)

2^{ème} jour :



 1H30
/2H

Matin :

Visite du musée Ingres Bourdelle

(Tous les jours sauf le lundi)

Érigé sur le site choisi au XII^e siècle par le comte de Toulouse pour défendre l'entrée de la ville nouvelle, ce musée porte les traces de l'histoire de Montauban siècle après siècle. Dans les salles voûtées commandées par le Prince Noir pendant la Guerre de Cent Ans, les collections lapidaires et archéologiques vous rappellent le passé tumultueux de la ville et de sa région. Au-dessus, l'imposant palais épiscopal, réalisé par Bernard Campmartin à la demande de l'évêque Bertier, abrite une belle collection des œuvres du peintre Jean-Auguste-Dominique Ingres (1780-1867). Vous y admirez aussi les sculptures d'Émile-Antoine Bourdelle (1861-1929), également natif de Montauban.

+

Déjeuner dans un restaurant du centre-ville⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)

Fin de la prestation.



(1) Le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants

Sont compris dans le prix :

- Les visites guidées
- Les entrées dans les différents sites
- L'hébergement en hôtel*** (base chambre double) avec petit-déjeuner
- Le déjeuner dans un restaurant du centre-ville et le dîner au restaurant de l'hôtel*** le jour 1
- Le déjeuner du jour 2 dans un restaurant du centre-ville

Ne sont pas compris dans le prix :

- Les trajets entre les différents sites
- Le supplément chambre individuelle
- Les dépenses personnelles

TARIF : « SÉJOUR EN TARN ET GARONNE » EN HÔTEL*
PENSION COMPLÈTE**

(Sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors week-end et juillet-août)

Groupe à partir de 35 personnes :
à partir de **145 € / personne**
Groupe de 25 à 34 personnes :
à partir de **149 € / personne**
Groupe - 25 personnes,
nous consulter

SÉJOUR 2 JOURS, UNE NUIT EN HÔTEL*** PENSION COMPLÈTE

(Sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors week-ends et juillet-août)

1^{er} jour : Montauban



1H30
/2H

Matin :

Visite de Montauban

Montauban, Grand Site d'Occitanie, vous donne rendez-vous pour un voyage dans le temps à travers l'histoire de ses monuments emblématiques et de ses illustres enfants. Explorez au fil des rues « la plus rose des villes roses », ancienne cité protestante.»

+

Déjeuner dans un restaurant du centre-ville⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30
/2H

Après-midi :

Visite du musée Ingres Bourdelle

Érigé au XVII^e siècle par l'évêque de Montauban, le palais épiscopal, devenu aujourd'hui le musée Ingres Bourdelle, porte les traces de l'histoire de la cité. Admirez la très belle collection d'œuvres d'Ingres et les splendides sculptures de Bourdelle, tous deux natifs de Montauban.

Installation et dîner à l'hôtel***⁽¹⁾ (Plat + dessert)

2^{ème} jour :



1H30
/2H

Matin :

Visite du musée Toulouse-Lautrec

Peintre hors du commun, natif d'Albi, Henri de Toulouse-Lautrec (1864-1901) est un portraitiste de talent qui excelle également dans l'art de l'affiche qu'il révolutionne par son génie graphique. Le fonds composé de tableaux de jeunesse, portraits majeurs, lithographies, affiches illustrant la vie parisienne de la fin du XIX^e siècle, constitue la plus importante collection publique au monde des œuvres du peintre albigeois.

+

Déjeuner dans un restaurant du centre-ville⁽¹⁾ (Entrée + plat + dessert + vin et café)

+



1H30

Après-midi :

Visite guidée de la cathédrale Sainte-Cécile

La cathédrale Sainte-Cécile est un chef d'œuvre du gothique méridional. Austère à l'extérieur, elle est l'écrin d'un décor intérieur somptueux : avec les fresques de la voûte, plus vaste ensemble de peintures italiennes

de la Renaissance réalisées en France, le Jugement Dernier, réputé comme le plus grand au monde par sa surface peinte, la statuaire polychrome du cœur, le plus grand orgue classique de France....

+



Visite guidée du centre historique et de ses

quartiers médiévaux emblématiques restaurés (le Castelviel, le Castelnaud, les Combes et berges du Tarn, le bourg Saint-Salvi) et découverte des grands travaux d'urbanisme du XIX^e au XXI^e siècle

Fin de la prestation.

(1) Le choix des plats est unique pour l'ensemble des participants

Sont compris dans le prix :

- Les visites guidées
- Les entrées dans les différents sites
- L'hébergement en hôtel*** (base chambre double) avec petit-déjeuner
- Le déjeuner dans un restaurant du centre-ville et le dîner au restaurant de l'hôtel*** le jour 1
- Le déjeuner du jour 2 dans un restaurant du centre-ville

Ne sont pas compris dans le prix :

- Les trajets entre les différents sites
- Le supplément chambre individuelle
- Les dépenses personnelles

TARIF : « SÉJOUR D'UN MUSÉE À L'AUTRE » EN HÔTEL*** PENSION COMPLÈTE

(Sous réserve de disponibilité aux dates souhaitées, hors week-end et juillet-août)

Groupe à partir de 35 personnes :
à partir de **169 € / personne**
Groupe de 25 à 34 personnes :
à partir de **179 € / personne**
Groupe - 25 personnes,
nous consulter



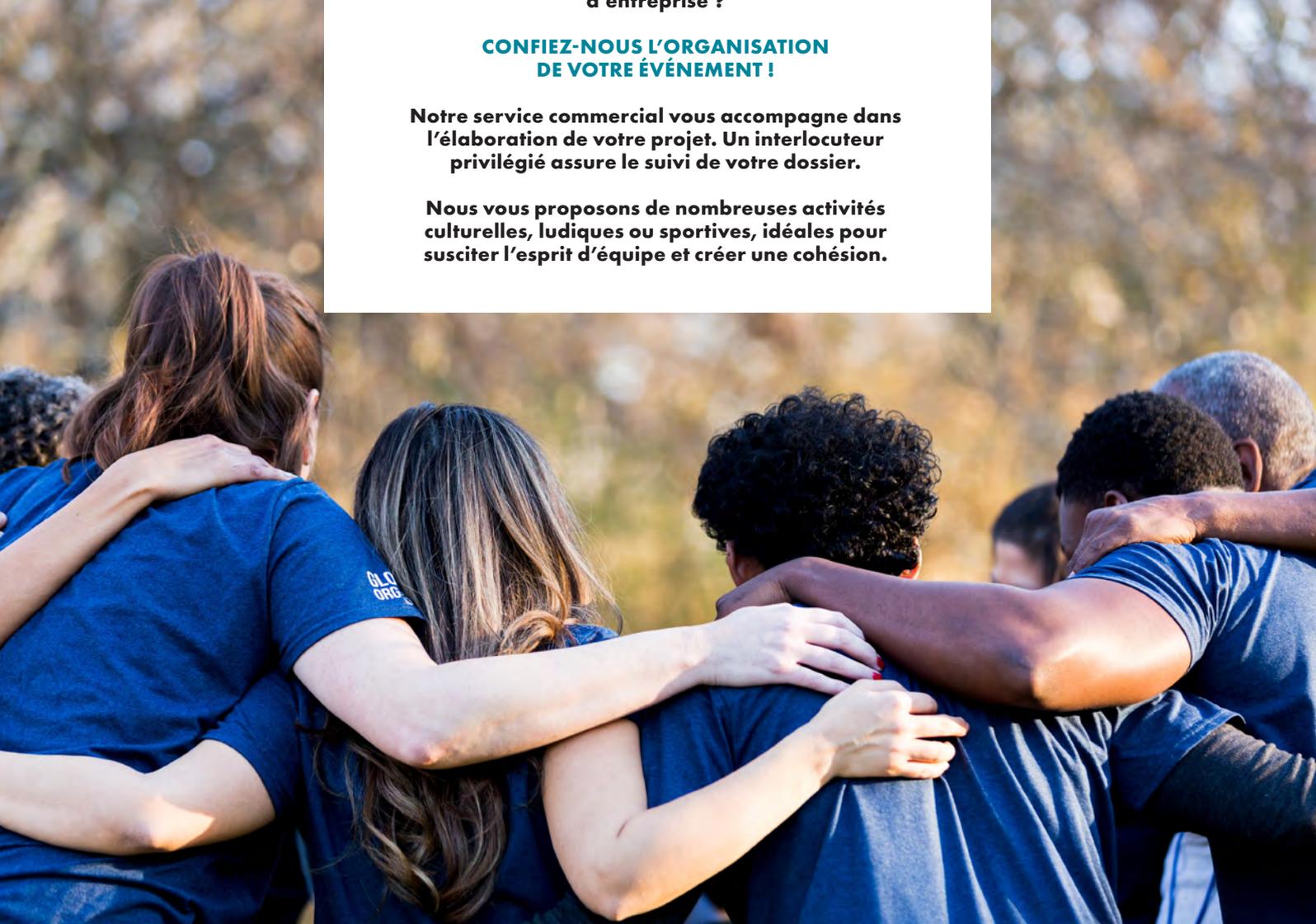

Montauban
SÉMINAIRE

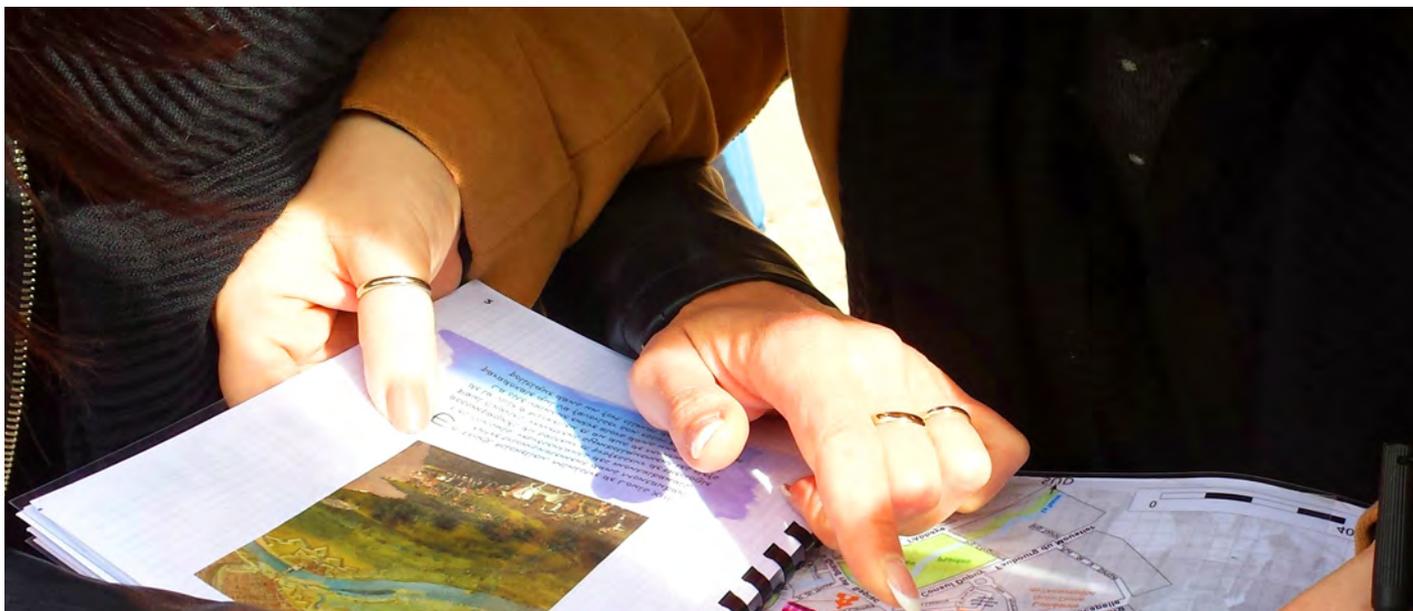
**Vous organisez une réunion, un séminaire,
une activité team-building ou encore une soirée
d'entreprise ?**

**CONFIEZ-NOUS L'ORGANISATION
DE VOTRE ÉVÉNEMENT !**

**Notre service commercial vous accompagne dans
l'élaboration de votre projet. Un interlocuteur
privilegié assure le suivi de votre dossier.**

**Nous vous proposons de nombreuses activités
culturelles, ludiques ou sportives, idéales pour
susciter l'esprit d'équipe et créer une cohésion.**





RALLYE URBAIN

Partez, au gré des indices et des missions, à la découverte de Montauban !

Le Rallye urbain a été conçu pour visiter et découvrir Montauban autrement. À travers une mission à réaliser, au fil d'indices et d'énigmes, vous serez immergés dans les histoires et anecdotes qui ont façonné la ville. Jeu de piste, chasse au trésor, jeu d'enquête : vous découvrirez aussi bien les incontournables de Montauban que ses faces cachées tout en vous amusant ! Balade insolite et ludique garantie ! À la fin du jeu, les équipes se retrouvent et partagent un moment convivial autour d'une collation.

4 scénarios :

«Montauban la Commerçante»

Parcours idéal pour découvrir ou redécouvrir une partie de l'histoire commerçante de Montauban !

Votre mission : vous êtes marchand drapier du Tarn et Garonne. Vous venez sur Montauban pour vendre quelques-unes de vos étoffes. Votre mission consiste à parvenir à vendre votre marchandise et à déterminer le montant exact de la taxe dont vous êtes redevable auprès de la ville pour avoir commercé.

«Montauban la Royaliste»

Revivez un pan important de l'histoire montalbanaise, du côté du Roi ! Place forte protestante, Montauban sort triomphante en 1621 du siège de Louis XIII. Au service du Roi, votre mission consistera à asseoir le pouvoir royal catholique dans cette cité « rebelle » et de vous faire une place de choix dans la nouvelle administration. Saurez-vous deviner laquelle ?

«Montauban la Protestante»

Vous êtes un jeune entrepreneur du bâtiment, maîtrisant parfaitement tous les corps de métier, maçonnerie, menuiserie, ferronnerie... Vous avez entendu la rumeur selon laquelle Louis XIII débute sa chevauchée vers le Sud, à l'assaut des villes huguenotes. Vous décidez de tenter votre chance à Montauban. Votre mission consiste à vous planter définitivement dans la cité pour devenir "baille". Ce personnage, représentant d'un corps de métier auprès des autorités consulaires, visitait et inspectait tous les ouvrages.

«Montauban la Savante»

À la découverte de la culture Montalbanaise ! La cité a toujours été tournée vers les idées nouvelles, l'enseignement, l'art et la culture. Nouvel étudiant à Montauban, vous avez un emploi du temps bien chargé. Jeune et insouciant, vous tâtonnez quant à votre avenir. Votre mission est de découvrir, parmi les différentes disciplines, quel est votre véritable "Violon d'Ingres".



Programme :

Organisation ; 2h20 de jeu décomposé comme suit :

Briefing : 10'

Parcours en ville : 1h45

Rassemblement des équipes en fin de parcours : 5'

Boissons/collation : 20'

TARIFS : « RALLYE URBAIN »

A partir de 100 personnes : **21 € TTC / personne**

A partir de 50 personnes : **24 € TTC / personne**

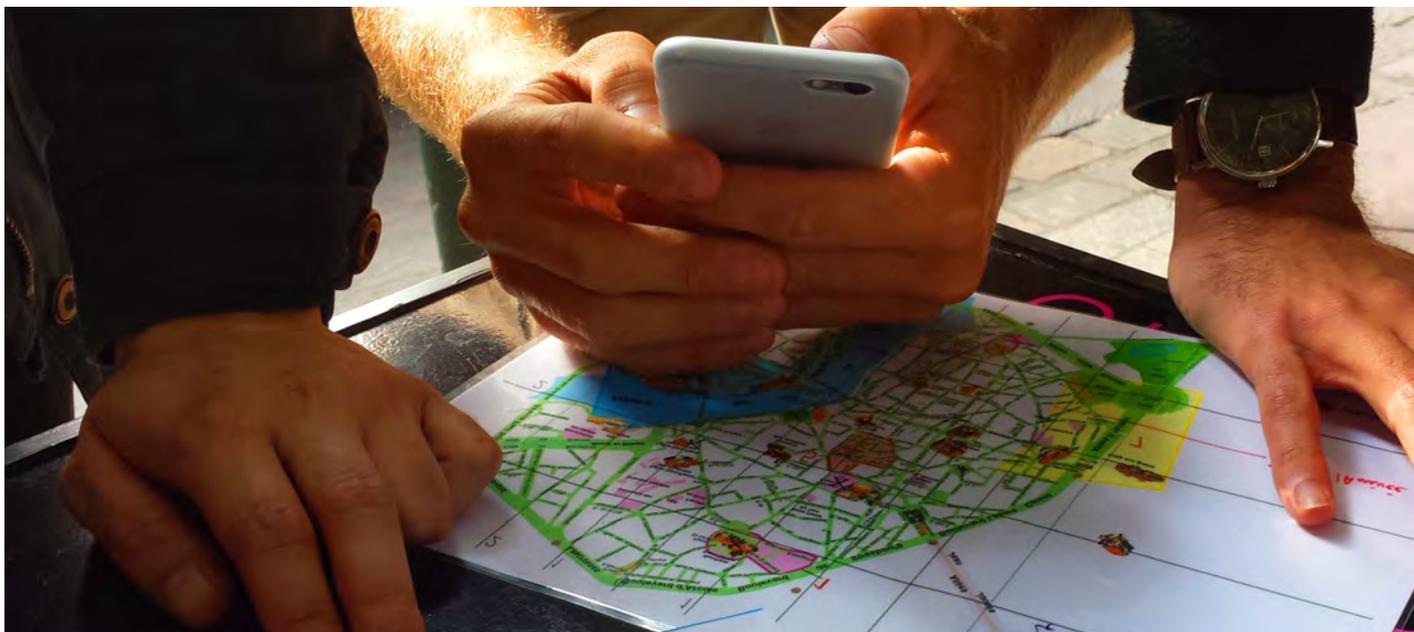
A partir de 25 personnes : **28.20 € TTC / personne**

Entre 17 et 24 personnes : **30 € TTC / personne**

Entre 10 et 16 personnes : **32.40 € TTC / personne**

Moins de 10 personnes : **forfait de 324 € TTC / groupe**





CITY GAME

Défiiez-vous au cœur de la cité d'Ingres

Un City Game est un jeu de piste à énigmes, chronométré, à travers la ville. Participez à cet Escape Game en extérieur, dans les rues de Montauban ! Vous devrez remplir votre mission en équipe dans le temps imparti. Observation, déduction, logique, orientation, concertation... sont autant de qualités à exploiter ! Après un briefing, vous aurez deux heures montre en mains pour partir à la recherche des indices qui vous permettront de trouver les bons mots-clés ! À la fin du chronomètre, l'équipe qui aura "dévrouillé" le plus de zones remportera le jeu !



Scénario : «Vol au Musée Ingres Bourdelle»

Celui qui est désormais célèbre pour ses braquages de haut vol dans des musées de renom, vient de dérober l'une des pièces maîtresse du musée Ingres Bourdelle à Montauban : le Violon d'Ingres.

Surnommé le "voleur mystère", beau joueur mais malhonnête, cet Arsène Lupin du XXI^e siècle met au défi les autorités : un mystérieux sac a été laissé par le voleur à l'emplacement de l'objet dérobé. Il contient différentes énigmes à décrypter pour retrouver la trace du butin.

À chaque fois, il s'agit du même mode opératoire : les équipes d'enquêteurs n'ont que très peu de temps pour décrypter ce jeu narquois avant que les œuvres volées ne disparaissent à tout jamais ! Jusqu'alors personne n'a été à la hauteur des défis lancés par le "voleur mystère", de quoi nourrir son esprit pervers !

L'inspecteur en chef de la Ville réunit actuellement ses équipes en vue de "restituer l'œuvre au musée et coincer définitivement cet insolent". La traque est lancée !

Programme :

Accueil à l'Office de Tourisme de Montauban et briefing sur les règles du jeu (10 mn).

Top Départ des équipes en ville avec leur carte et leur road-book (2h).

Arrivée des équipes, calcul des points, désignation de l'équipe vainqueur (10 mn).

Récompense de l'équipe vainqueur et rafraîchissements.

TARIFS : « CITY GAME »

À partir de 100 personnes : **21 € TTC / personne**

À partir de 50 personnes : **24 € TTC / personne**

À partir de 25 personnes : **28.20 € TTC / personne**

Entre 17 et 24 personnes : **30 € TTC / personne**

Entre 10 et 16 personnes : **32.40 € TTC / personne**

Moins de 10 personnes : **forfait de 324 € TTC / groupe**



LES OLYMPIADES

Jeux et défis pour challenger vos équipes

Il s'agit d'un challenge entre équipes qui s'affrontent durant une demi-journée sur des minis jeux, des défis, des épreuves !

Le principe est basé sur des confrontations de 5 minutes qui s'enchaînent sous la forme d'olympiades. Toutes les équipes effectuent le même nombre d'épreuves. Un classement est établi pour désigner les vainqueurs.

Le brassage : les participants sont répartis en plusieurs équipes qui s'affrontent pour définir l'ordre dans lequel elles concourront lors des finales.

Rafraichissement (15 à 20 minutes).

Les finales : un défi entre équipes pour établir le classement final.

Les résultats : autour d'un goûter, le classement sera dévoilé et des lots remis aux trois premières équipes.

Ateliers : jeux d'adresse, de synchronisation, de coordination, de logique et quelques défis physiques.

Public : Adultes et enfants de + 12 ans

Durée : 3h

TARIFS : « OLYMPIADES »

Groupe de 55 personnes et plus : **41 € TTC / personne**

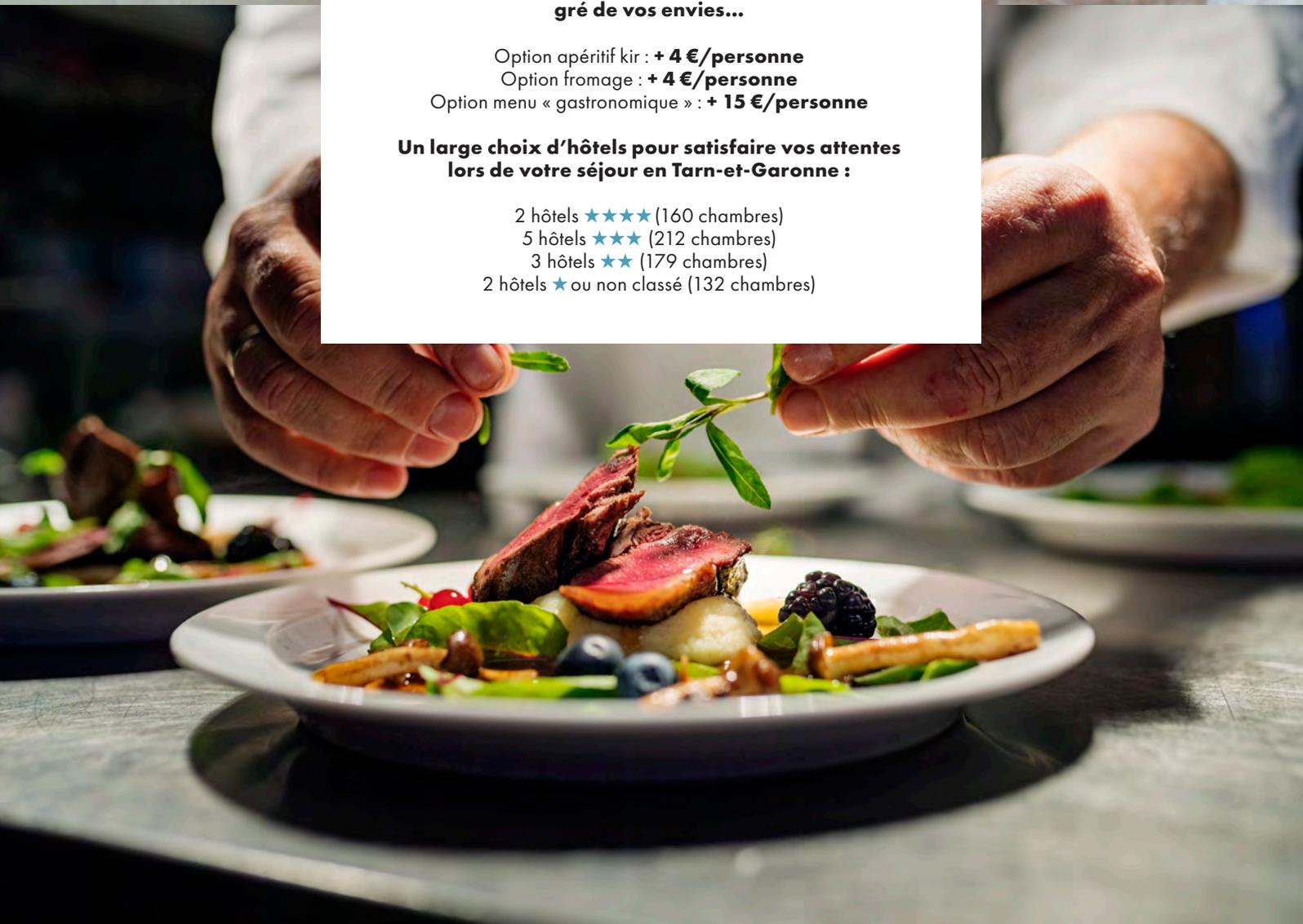
Groupe entre 26 et 54 personnes : **43 € TTC / personne**

Groupe entre 16 et 25 personnes : **1000 € TTC /groupe**

Autres activités disponibles, renseignements et devis sur simple demande :

- Balade en vélo électrique vintage le long de la vélo-voie verte
- Grand Prix 100% électrique en BMW i3s
- Rallye en 2 CV
- Descente en Canoë kayak
- Animation Cerfs-volants
- Skate, gyropode et overboard électriques
- Soirée Quiz & Blind Test avec Buzzer
- Apéro Party : challenge culinaire
- ...






Mentauban
PRATIQUE

Tous les circuits présentés dans cette brochure sont modulables et ajustables selon vos souhaits et votre budget. Vous pouvez ajouter des options au gré de vos envies...

Option apéritif kir : **+ 4 €/personne**

Option fromage : **+ 4 €/personne**

Option menu « gastronomique » : **+ 15 €/personne**

Un large choix d'hôtels pour satisfaire vos attentes lors de votre séjour en Tarn-et-Garonne :

- 2 hôtels ★★★★★ (160 chambres)
- 5 hôtels ★★★★ (212 chambres)
- 3 hôtels ★★★ (179 chambres)
- 2 hôtels ★ ou non classé (132 chambres)

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

L'office de tourisme a souscrit auprès de la compagnie FILIA – MAIF Assurances, 833 boulevard Blaise Doumerc 82 002 MONTAUBAN CEDEX, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Extrait du Code du Tourisme Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations pré-contractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat

partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-

Article 1 CADRE LEGAL

Les Offices de Tourisme autorisés, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à disposition des prestataires qui ont passé, avec eux, une convention de mandat. En aucun cas la FNOTSI et les Offices de Tourisme ne sauraient voir leur responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 DUREE DE LA PRESTATION

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans des lieux à l'issue de la prestation.

Article 3 CONDITIONS DE RESERVATIONS

La réservation est effective dès que le client retourne au service groupes de l'Office de Tourisme un exemplaire du contrat signé des deux parties avant la date de fin d'option indiquée sur celui-ci accompagné du montant de l'acompte mentionnée sur le contrat. Par défaut un montant de 30% de prestation prévu est demandé.

Article 4 CONDITIONS DE PAIEMENTS

- pour les visites guidées et les journées : Le client devra communiquer par écrit le nombre de participants au service groupes de l'Office de Tourisme à J-5 au minimum. Le solde devra être réglé à réception de la facture après la prestation, sur la base minimum de l'effectif communiqué à J-5.

- pour les séjours : Le client devra communiquer par écrit la liste nominative complète et définitive au service groupes de l'Office de Tourisme à J-30 au minimum, accompagné du solde de l'ensemble des prestations. Si l'effectif augmente entre J-30 et le jour de la prestation (sous réserve de disponibilités), un avenant au contrat et une facture complémentaires seront établis. Toute prestation non prévue dans le contrat devra être réglée obligatoirement avant la fin du séjour.

Tout retard de règlement de la facture entraîne, de plein droit et sans mise en demeure, l'application d'une pénalité de retard au taux d'une fois et demie le taux légal. Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, court à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes.

Article 5 RETARD ET DEPASSEMENT HORAIRE

Le client doit se présenter au jour et heure précisés sur le contrat de l'Office de Tourisme. Tout retard et tout dépassement de visite sur l'horaire prévu, supérieur à 30 minutes, sera facturé et réglé sur place le jour de la visite. En cas de refus, la visite ne dépassera pas le temps prévu à la réservation.

Article 6 CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par courrier ou par mail à l'Office de Tourisme de Montauban.

Pour les journées et les visites guidées :

- Entre J-20 et J-15 : 25% de la prestation globale sur la base du contrat signé sera exigé.

- Entre J-15 et J-5 : 50% de la prestation globale sur la base du contrat signé sera exigé.

- à partir de J-4 : 100% de la prestation globale sur la base du contrat signé sera exigé.

Pour les séjours :

- plus de 30 jours avant le Jour J : le règlement sera restitué

- Entre J-14 et le jour J : la totalité du règlement sera retenu (voir article 11 : Assurances).

Article 7 GRATUITES

Dans le cadre des tarifs à la personne, une gratuité pour 30 personnes payantes (chauffeur et accompagnateur compris) sera accordée à chaque groupe, hors croisière et petit train touristique.

Article 8 MODIFICATION PAR L'OFFICE DE TOURISME D'UN ELEMENT SUBSTANTIEL DU CONTRAT

- Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs de visite des sites.

- L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier les circuits après en avoir avisé au préalable son client.

Article 9 INTERRUPTION DE LA PRESTATION

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption est couvert par l'assurance annulation dont peut bénéficier le client à sa demande (voir Article 11).

Article 10 LE SERVICE DES GUIDES

Compétences et transport

- Les prestations guidées sont assurées par des guides interprètes diplômés par le Ministère du Tourisme. Les langues pratiquées sont : l'anglais, l'espagnol, dans la mesure de nos disponibilités.

- Si le point de départ et/ou de retour du guide n'est pas l'Office de Tourisme de Montauban, les frais de transport sont à la charge du client (selon la grille des remboursements de frais en vigueur, barème de l'administration fiscale).

Article 11 RESPONSABILITE

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou des faits de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Article 12 ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages qu'il occasionne. Il est possible de contracter une assurance complémentaire «annulation et assistance rapatriement» auprès du groupe :

ELVIA - 153, rue du Faubourg Saint-honoré - 75381 Paris cedex 08

Tél. : 01 42 99 02 99 - Fax : 01 42 99 02 52 - email : elvia.fr@elviatravel.com. Modalités précisées dans le contrat de vente.

Article 13 LITIGES

Toute réclamation doit être adressée dans les trois jours à compter du début de la prestation, par lettre recommandée, à l'Office de Tourisme. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive du tribunal de Montauban.

Article 14 AVERTISSEMENTS

Tous les tarifs mentionnés dans cette brochure le sont à titre indicatif, ils ne peuvent être considérés comme contractuels et peuvent faire l'objet de modification sans préavis.

Organisme local de tourisme autorisé par arrêté préfectoral Immatriculation ATOUT France N° IM082100007

Adresse : 4, rue du Collège à Montauban

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de FILIA – MAIF Assurances, 833 boulevard Blaise Doumerc 82 002 MONTAUBAN CEDEX. La garantie financière est apportée par la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées sous le n° 210 088 Adresse : 10, avenue Maxwell 31023 Toulouse cedex.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR ATOUT FRANCE

Certificat d'Immatriculation :
N° IMO82100007

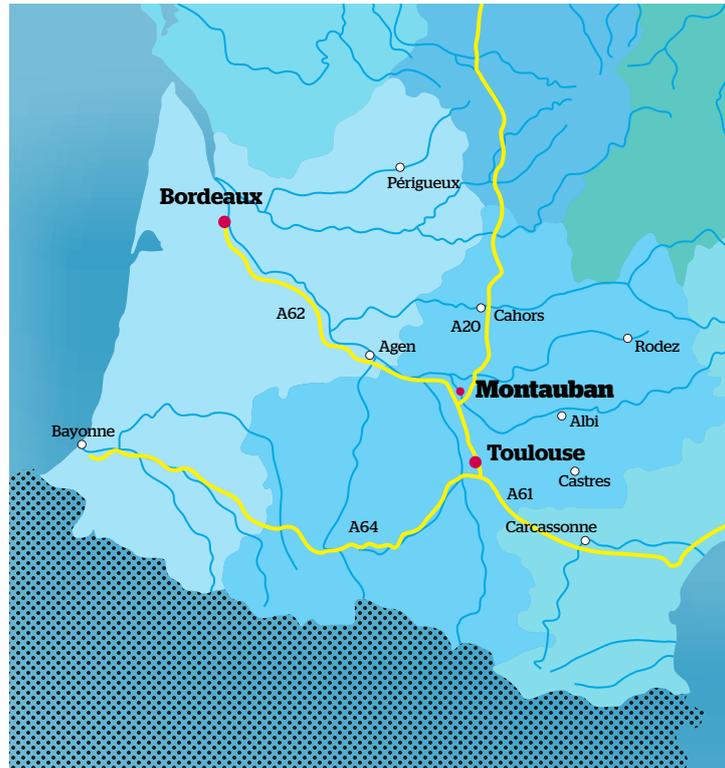
L'assurance de responsabilité civile professionnelle

est souscrite auprès de FILIA – MAIF
Adresse : 833, bd Blaise Doumerc,
82002 Montauban Cedex

La garantie financière

est apportée par la Caisse d'Épargne
Midi-Pyrénées, sous le N°210 088
10, ave Maxwell, 31023 Toulouse Cedex
N°siret : 452 273 725 00013 /
Code APE 7990 Z

CARTE & ACCÈS



Accès à Montauban

Par la route :

Montauban est situé au carrefour de l'**A62** (Bordeaux/Toulouse) et de l'**A20** (Paris/Toulouse). La **RN20** traverse la ville.

Par le train :

De nombreuses liaisons quotidiennes relient Montauban à Toulouse
Le **TGV Atlantique** permet de rejoindre Paris en **4h45**
Montauban **est à la croisée** des axes ferroviaires
Bordeaux/Nice et Paris/Toulouse/l'Espagne

Crédits photos : ©DominiqueViet, ©montaubanTourisme, ©VilledMontauban, ©granhota, ©cvlofroad, ©PatrickBatard, ©JFaure, ©CentreduPatrimoine, ©CC2R/MP, ©nathaliephilippe, ©Museedelaresistanceducombattant, ©AbbayedesCapucins, ©B&B, ©FermeduRamier, ©GeorgesHotel, ©VilledCaussade, ©Châteaux de Bruniquel, ©Christian Tschocke, ©lilieanna, ©Pauline Henric, ©MuséeHisoireNaturelle, ©Les Terrasses de l'Empereur ©MIB, ©RomyDaynes, ©PhilippeDannecker, ©DomainedeMontels, ©Bistrot d'Ingres, ©albiTourisme

Création & réalisation : Laluneestavous.com



L'Office de tourisme DU GRAND MONTAUBAN

**Horaires ouverture
de l'Office de Tourisme du Grand Montauban :**

De novembre à avril :

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Mai, juin septembre, octobre :

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30

Juillet et août :

Du lundi au samedi de 9h30 à 18h30 - Le dimanche de 10h à 12h30

4, rue du Collège • BP 201 • 82002 MONTAUBAN CEDEX • Tél. 05 63 63 60 60
servicegroupe@ville-montauban.fr



Office de
Tourisme
Grand Montauban